

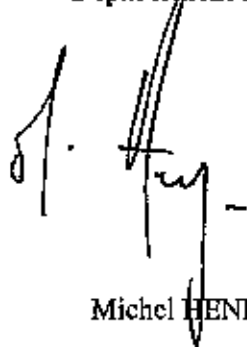
Constat de sortie de grève

Les Directions du Département RER et du Transport ligne B réaffirment la proposition faite aux représentants de toutes les organisations syndicales. La demande des syndicats ayant déposé un préavis de grève ne s'inscrivait pas dans le protocole sur l'interopérabilité acté en 2008.

Cette proposition, dont j'avais personnellement acquis la conviction, a d'ailleurs été affirmée de ma part dans le cadre d'une alarme sociale déposée en date du 30 octobre 2009. Ma proposition d'accord vise à déboucher sur un volet social sur chacune des deux lignes du RER par rapport à des discussions à engager avec les partenaires sociaux.

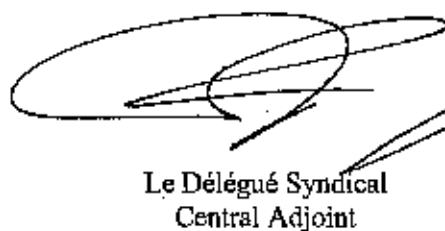
Aujourd'hui, les Directions du Département RER et du Transport ligne B réitèrent aux représentants des organisations syndicales dépositaires du préavis sur ce sujet, leur proposition consistant à répondre en 2010 à la demande de 10 points salaires statutaires avec comme objectif une attribution au plus tard à mi 2010 pour le personnel de conduite de la ligne B. Cette mesure de reconnaissance des spécificités de la ligne B, ligne interopérée, se fera dans le cadre d'une ambition de qualité de service, qui renforce l'efficacité de l'entreprise. Elles conviennent ensemble que cette attribution aura un effet au premier mars 2010. Un examen spécifique sera fait de la situation des agents retraités avant le premier septembre 2010.

Le Directeur du
Département RER



Michel HENRY

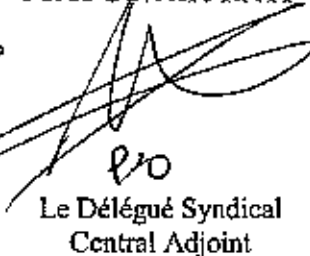
Pour le Syndicat CGT



Le Délégué Syndical
Central Adjoint

Eric NABET

Pour le Syndicat
Force Ouvrière RATP



Le Délégué Syndical
Central Adjoint

Patricia LASALMONIE

Pour le
Syndicat SUD RATP



Le Délégué Syndical
Central Adjoint

Fabien CORTES